

Le Collectif des riverains du projet de Ligne
Grande Vitesse « Roissy-Picardie »
Monsieur Mohamed Najib



**Commission d'enquête publique « Liaison
ferroviaire Roissy-Picardie »**
Monsieur le Président Ronan HEBERT
Sous-préfecture de Sarcelles,
1 boulevard François Mitterrand 95200
Sarcelles,

Le 23 mars 2021

Par LRAR

Mail : roissy-picardie@enquetepublique.net

Remise en main propre à la Commission d'enquête : le 24 mars 2021 lors de la permanence en Mairie de Fosses

Objet : Demande de prorogation de l'enquête publique unique de la « Liaison Ferroviaire Roissy-Picardie »

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Considérant l'avis d'enquête publique unique « Liaison ferroviaire Roissy-Picardie » du 23 février 2021 au 6 avril 2021 ;

Considérant l'article L 123-1 du Code de l'environnement qui dispose que « *l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. (...)* » ;

Considérant le décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant l'article L 123-9 du Code de l'environnement permettant au commissaire enquêteur ou au Président de la commission d'enquête de proroger l'enquête publique pour une durée maximale de quinze jours ;

Considérant l'importance des enjeux du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie ;

Nous sollicitons la prolongation de quinze (15) jours de cette enquête publique unique, conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement, pour les motifs ci-après :

Afin d'éviter que la procédure d'enquête publique actuellement en cours ne se solde par un fort déficit de participation et que la qualité de la décision qui en résulte pâtisse d'un tel déficit, il nous paraît indispensable

de prolonger la durée de cette enquête et de prendre des mesures complémentaires d'information et de participation du public.

En effet, le risque d'infection du covid-19 et les mesures de confinement actuelles restreignent les déplacements, empêchent la tenue de réunion(s) publique(s) et altèrent le bon déroulement des permanences « physiques » sur les lieux de l'enquête.

Les mesures actuelles prévues par l'avis d'enquête publique unique sont insuffisantes pour assurer les droits à l'information et à la participation du public expressément visés à l'article L 123-1 du Code de l'environnement.

Il nous paraît indispensable de compléter les moyens d'information et d'expression du public et vous suggérons d'intégrer dans cette prorogation de l'enquête publique, les mesures prescrites notamment par la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs « CNCE » (cf. *memento « Aide à la pratique de l'enquête publique pendant l'épidémie de covid 19 »*) :

- **L'organisation de réunion(s) publique(s) par des moyens de télécommunication** (visio-conférence), pour informer le public du projet et permettre sa participation par des échanges interactifs ;
- **Des permanences téléphoniques du commissaire enquêteur** sous forme d'entretien téléphonique avec le public ;

Nous espérons que vous ferez droit à notre demande de prorogation de quinze jours de l'enquête publique et aux mesures complémentaires (réunion(s) par visio-conférence et permanences téléphoniques) qui permettront ainsi une participation plus active de la population sur ce projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

Copie :

- Zivka Park, députée de la 9^{ème} circonscription du Val d'Oise : zivka.park@assemblee-nationale.fr
- Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France : valerie.pecresse@iledefrance.fr
- Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département du Val d'Oise : marie-christine.cavecchi@valdoise.fr